CIRCONSCRIPTION DE MONTFORT-SUR-MEU

ECOLE PUBLIQUE

maternelle élémentaire

Les Gallo-Peints, MAXENT

ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

Adresser:

1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription

1 exemplaire au Maire

NOM	PRESENT	EXCUSE
Directrice de l'école - Présidente : Rosemary NOBLET		
Enseignants de l'école		
GUILLOU Nadia	Х	
TAQUET Emilie	X	
VOGEL Karine	X	
DROUET Céline		Х
QUERO Anthony		X
Représentant du R.A.S.E.D. : Mme NUPIED Nathalie		Х
Représentants des parents d'élèves titulaires		
Mme ROSSELIN	Х	
Mme BUREL	X	
Mme PERRIN		Х
Mme SAVARY		Х
Inspectrice de l'Education nationale : Mme Danielle MARSA	Х	
Maire de la commune ou son représentant : M PRIOUL	Х	
Conseiller municipal : Mme FOUCAUD Adjointe aux affaires scolaires	X	
Délégué départemental de l'Education nationale :		
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D. :		
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire :		
Assistante sociale :		
A.T.S.E.M.		
Enseignant de langues vivantes :		
Maître de l'E.L.C.O. :		
Personne invitée :		
Mme FEBVRE Laurène (nouvelle directrice de l'école)	Х	
Représentants des parents d'élèves suppléants		
Mme THEBAULT		Х
M. LECOMTE		Х
M. BLANCHET	X	
Mme DUBOIS		X

Procès-verbal	établi	le 25	juin	2020
---------------	--------	-------	------	------

La présidente, directrice de l'école,

La secrétaire de séance,

Réunion du : 25 juin 2020

Nom : Mme NOBLET Nom : GUILLOU Nadia

Ecole publique : Les Gallo-Peints, Maxent Page N° 1 /1

Ordre du jour		Données du problème, informations Décisions et/ou conclusions	

 Fonctionnement d'école et préparation de la rentrée 2020 - Effectifs: 95 élèves à ce jour.

25 TPS/PS/MS; 23 GS/CP; 22 CE1/CE2; 25 CM1/CM2

- Préparation de la rentrée 2020

L'accueil des 2 ans est ouvert dans le respect des enfants et des conditions d'apprentissage (enfants nés en 2018).

Les effectifs pour la rentrée prochaine au 25 juin 2020 sont les suivants :

TDC	DC	NAC .	CC	CD	CE4	CEO	CD 44	CN 42	Н
1122	PS	MS	GS	CP	CEI	CEZ	CM1	CM2	
3	7	10	11	14	10	11	9	14	

La répartition des classes sera affichée à la prérentrée comme chaque année. Elle sera réfléchie en conseil des maîtres et revue en fonction des effectifs à la veille de la rentrée. Il y a souvent des inscriptions pendant les vacances scolaires.

Madame NOBLET quitte l'école car elle a obtenu un poste dans la circonscription de Saint Jacques de la Landes. Madame FEBVRE arrivera dans notre école en septembre sur le poste de Madame NOBLET et aura donc en charge la direction. L'année prochaine, les séances de piscine auront lieu le mardi matin du 08 septembre au 01 décembre 2020. Il y aura donc 11 séances à se répartir sur l'école sachant que le cycle 2 reste prioritaire. Une réflexion sera menée autour de ces

séances car les CE1-CE2 n'ont pu passer leur attestation du savoir nager cette année. Or, ils partent en classe transplantée en juin 2021 et doivent avoir cette attestation pour pouvoir pratiquer toutes les activités.

La liste des fournitures scolaires sera envoyée par mail en fin d'année (la dernière semaine).

Les fournitures scolaires pour la rentrée prochaine sont :

- Maternelles : un cartable.
- CD_CM · cartable + trousce vide + cravons de couleurs + feutres.

L'enser PLAN DE CIRCULATIONS - ECOLE LES GALLO - PEINTS MAXENT l'école et devra

être ré

Le stylc

des familles.

L'agenc

Madan

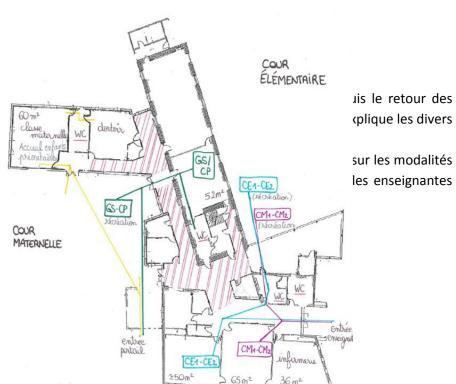
élèves

aména; Actuell

de la r

sont m

2) Protocole Sanitaire



3)	Budgets
٠,	

Bilan financier

- Bilan budget sorties pédagogiques :

Pour l'année civile 2020, le budget a été très peu utilisé pour les sorties scolaires du fait de la crise sanitaire. Seules les sorties cinécole 2eme trimestre ont été prises sur le budget des sorties pédagogiques à l'heure actuelle. L'équipe enseignante devra être vigilante quant à ses demandes budgétaires pour l'année 2020-2021 en terme de sorties car les parents comme la municipalité vivront les retombées économiques de la crise sanitaire.

- Bilan coopérative scolaire

Madame GUILLOU présente le bilan comptable pour cette année scolaire. La vente de photos a rapporté 240,00€. Les dépenses pour les sorties de l'OCCE cette année s'élèvent à 1000€ du fait de la participation des familles pour les transports. La mairie accorde également une subvention de 900€ à l'OCCE pour 2020 (classe transplantée). Il y a actuellement 1 222€ de disponible sur le compte de l'OCCE.

4) Travaux et demandes diverses.

Ce qui reste à voir :

- Actuellement l'interactivité des TBI est toujours à revoir car la surface des tableaux Velleda actuels laisse un vide ce qui empêche le bon fonctionnement de ceux-ci. Madame l'Inspectrice invite la directrice à se rapprocher de monsieur FROGER Sébastien, ERUN en charge de la circonscription de Montfort-sur-Meu, afin d'avoir des conseils sur le matériel qui peut être mis en place.
- Les ordinateurs semblent ne plus se recharger via la classe mobile. Le meuble doit être défectueux car les ordinateurs se rechargent lorsqu'on les

branche sur secteur. TBI, qui a installé la classe mobile, doit être contacté.

Demandes diverses:

- Afin d'être en conformité avec le PPMS intrusion/attentat, les enseignants demandent des stores dans les classes de GS/CP, CM et entre classe. Des films brises vues sont également demandés dans les toilettes GS CP.
- Suite à l'enlèvement du bac à sable dans la cours des maternelles, les enseignantes et les représentants de parents demandent l'installation de jeux dans la cour de récréation maternelle. La mairie rappelle que les structures sont très chères. Une réflexion peut être menée avec les plus grands concernant ces jeux et leur mise en place. Les enseignantes demandent également si des arbres peuvent être plantés dans la cours des maternelles. M. PRIOUL, maire de la commune, explique que 7 arbres doivent être plantés sous peu et que certains pourraient être mis dans la cours. Il conviendra de bien réfléchir à l'endroit de la plantation.
- Un cabanon pour ranger les vélos de cours maternelle est aussi demandé afin d'éviter que ceux-ci soient stockés dans l'école car cela peut créer du danger dans les couloirs.
- Mme VOGEL propose de mettre en place une grainothèque. Cela consiste à mettre en place un lieu de partage et d'échange de graines à proximité de l'école (dans une armoire métallique par exemple). L'Association des Parents d'Elèves devra être consultée afin de savoir s'il y a du stock de graines.

Une demande est aussi formulée afin que les deux Atsem de l'école soient à temps complet dans les deux classes de maternelle car actuellement l'organisation n'est pas pertinente. Mme l'Inspectrice rappelle qu'un temps complet d'ATSEM pour la classe de GS/CP ne peut être exigé. M. PRIOUL et Mme FOUCAUD vont réorganiser les plannings pour la rentrée. L'équipe enseignante alerte la municipalité sur plusieurs situations problématiques qui arrivent sur le temps du midi entre les élèves et les personnels du périscolaire. Les élèves peuvent faire preuve d'irrespect envers eux. Mme NOBLET a dû intervenir plusieurs fois sur le temps du midi afin de tempérer certaines situations. Mme FOUCAUD, chargée aux affaires scolaires, propose de réunir les élèves et les enseignants en salle du conseil municipal en début d'année pour refaire un point sur les règles de la cantine et du périscolaire (garderie,etc...) Une charte pourrait être écrite avec eux dans ce lieu officiel et permettrait aux enfants d'avoir un repère qui sera affiché dans les lieux du périscolaire.

A la rentrée prochaine, la mairie souhaite garder les deux services de cantine (maternelle et élémentaire) en mélangeant les deux écoles. A la rentée 2020 également, la municipalité va affecter deux agents à la garderie dès le matin à 7h15 et le soir jusqu'à 19h00. Cela dans le but de prévoir les éventuelles absences de dernière minute et assurer un taux d'encadrement suffisant.

5) Projet d'école et actions pédagogiques de l'année.

Projets concernant l'ensemble de l'école :

31 mars : portes ouvertes annulées du fait de la crise sanitaire. Date à voir pour l'année prochaine.

26 mai : Le spectacle de fin d'année en lien avec le projet musique devait avoir lieu le mardi 26 mai dans la salle des fêtes de Maxent. Il n'a pu avoir lieu car la crise sanitaire n'a pas permis de pouvoir aboutir le projet.

26 juin : fête de l'école annulée du fait de la crise sanitaire.

A ce jour, les projets par classe ont été stoppés et les différentes sorties ont été annulées du fait de la crise sanitaire.

La demie-matinée de montée de niveau comme cela a été fait l'année dernière ne pourra avoir lieu cette année car nous ne pouvons pas mélanger les groupes d'élèves du fait de la mise en place du protocole.

La visite du collège pour les CM2 a elle aussi été annulée.

Projets 2020-2021:

Le projet d'école actuellement en vigueur se termine en juillet 2020. Il faudra donc le réécrire à la rentrée de septembre. Celui-ci devra probablement être prêt pour mi-octobre (à la fin du premier trimestre) afin qu'il puisse être présenté au premier conseil d'école 2020-2021.

La classe de mer qui devait avoir lieu cette année est d'ores et déjà reportée du 2 au 4 juin 2021 pour les élèves du CE1 au CM2.

Le projet cinécole sera normalement reconduit l'année 2020-2021.

Les projets de classe pour l'année à venir sont actuellement en réflexion.

6) Questions mises à l'ordre du jour par les représentants de parents Les questions suivantes concernent la municipalité.

 Le bac à sable a été enlevé mais nous aimerions savoir quand d'autres jeux seront posés ?

Des éléments de réponse à cette question ont été donnés durant le conseil. Une réflexion est à mener entre enseignantes, élèves et municipalité concernant les jeux et la plantation d'arbres dans la cour maternelle.

Serait-il possible de faire respecter les règles de sécurité car certains élèves se suspendent aux charpentes de la cour des associations lors des trajets à la cantine. Des élèves se tapent dessus sans qu'il n'y ait de sanctions. Pourquoi n'y a-t-il plus de sanctions pour ces élèves violents et indisciplinés ?

Des éléments de réponse à cette question ont été donnés durant le conseil. Une charte rappelant les règles de vie durant les temps périscolaires pourra être écrite à la rentrée en salle du conseil municipal avec les élèves. Elle sera ensuite affichée dans les différents lieux périscolaires.

 Certains jours, il n'y a pas de serviettes en papier à la disposition des élèves, et il est interdit aux élèves d'aller se laver les mains ou d'aller aux toilettes à la cantine. Où sont les règles d'hygiène ?

Actuellement, les élèves utilisent du gel hydroalcoolique pour se laver les mains du fait du protocole sanitaire. Pour la rentrée prochaine, Mme FOUCAUD aimerait que la municipalité investisse dans des serviettes en tissu pour les maternelles. Celles-ci seraient lavées à l'école et y resteraient.

Question concernant les normes de taux d'encadrement périscolaire. Je

m'interroge sur le faible nombre d'adultes assurant l'accueil et la surveillance de nos enfants (notamment à la garderie) par rapport au nombre conséquent d'élèves. Je m'interroge également sur les conditions de travail des agents municipaux.

Des éléments de réponse à cette question ont été donnés durant le conseil. A la rentrée de septembre 2020, deux personnes seront présentes à la garderie dès 7h15 le matin et jusqu'à 19h00 le soir afin de prévenir les éventuelles absences de dernière minute.

Les questions suivantes concernent les enseignants.

 Comment est gérée la sécurité à l'école ? Entre autre, le verrou de la porte d'entrée des enseignants qui s'ouvre simplement d'un tour de main ? Est-il possible de mettre un autre système de sécurité afin qu'un élève fugueur ne puisse pas sortir directement sur la rue ?

Les portes de l'école sont constamment fermées pendant les heures de classe afin de respecter le PPMS intrusion/attentat. Le verrou de la porte des enseignants ne se ferme effectivement pas à l'aide d'une clé. Toutefois, si le verrou est changé, il faut que celui-ci soit en conformité avec les normes incendies. Une demande peut être faite à Monsieur ROBERT, parents d'élèves de l'école, qui est pompier. Il pourra renseigner l'équipe sur les solutions qui peuvent être apportées et la conformité par rapport aux normes (sorties de secours notamment).

- Vis à vis des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement, comment l'école et les enseignants gèrent-ils ces situations ?

L'enseignant(e), pour pouvoir apporter une aide à l'élève, doit d'abord savoir si la difficulté relève d'une difficulté d'apprentissage ou si elle relève du champ du handicap. Pour cela, l'enseignante s'appuiera sur les points forts des élèves.

Lorsque la difficulté relève du champ des apprentissages, l'enseignant(e) peut mettre en place :

- un PPRE : Projet Particulier de Réussite Éducative qui permet de notifier les adaptations pédagogiques mises en place au sein de la classe ou entre classes pour faire progresser l'élève. Celui-ci est revu et ajusté avec l'accord de la famille.
- des APC : Activités Pédagogiques Complémentaires qui permettent de revenir avec un petit groupe d'élèves sur une notion vues en classe.

L'élève peut aussi être amené à faire un bilan chez un orthophoniste ou un psychomotricien qui peut aider à la mise en place d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) qui sera mis en place en accord entre l'école et le médecin scolaire (pour les élèves dyslexiques notamment).

Ces difficultés relevant du champ de la difficulté scolaire font l'objet d'un échange suivi avec les familles lors de Réunions d'Équipes Éducatives (REE) où sont conviées toutes les personnes qui entrent en jeu dans la vie de l'élève (parents, enseignant(e)s, personnel médical, psychologue scolaire, médecin scolaire, etc...)

Lorsque la difficulté relève de la difficulté d'apprentissages et/ou du champ du handicap, l'enseignant(e) fait alors appel à la MDPH (Maison Des Personnes Handicapées) afin de pouvoir mettre en place d'autres aides extérieures à l'école comme par exemple l'accompagnement de l'élève par une AESH. Un dossier doit être constitué entre l'école et la famille pour en faire la demande. Les enseignant(e)s rédigent un GEVASco qui permet d'évaluer la vie de l'élève à l'école (son autonomie/ses apprentissages et sa relation aux autres). Lorsque le dossier est constitué, des

Équipes de Suivi de Scolarisation sont mises en place par le référent MDPH de l'école avec la présence de tous les partenaires qui entrent en jeu dans la vie de l'élève. Cette mise en place nécessite beaucoup de dialogue avec la famille car il n'est pas aisé pour les parents de parler du handicap de leur enfant.

La rédaction d'une information préoccupante auprès des services sociaux peut aussi être envisagée par l'école. Cette information doit faire l'objet d'un dialogue avec la famille en amont pour être dédramatisée. En effet, cette information n'est pas forcément là pour engager de lourdes procédures mais peut aussi permettre de débloquer des aides pour les familles (financières, humaines et autres). Enfin, lorsque l'élève souffre d'une allergie ou doit prendre un traitement quotidien (type asthme), l'équipe enseignante rédige un Projet d'Accueil Individualisée (PAI) qui permet à l'enseignant(e) de connaître les gestes à adopter en cas de crise. Ce PAI est aussi mis en place sur les temps périscolaires.

 Quand seront posés les casiers sur la table de 4 dans la classe de CM, les élèves n'ont pas trop l'air d'apprécier cette situation.

La table qui ne disposait pas de casiers a été changée pour deux tables à casiers.

Mme NOBLET précise que la rentrée scolaire des élèves aura lieu le mardi 1 er septembre 2020.

La séance est levée à 20h12.